



PROCÈS-VERBAL
Assemblée générale des parents
Le 15 septembre 2022 à 18 h 15
Local M-103

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la présidente et de l'équipe de directions

Madame Madeleine Boulet, directrice, Monsieur Stéphane Poitras, directeur adjoint et Madame Chantal Véronneau, présidente d'assemblée et du conseil d'établissement souhaitent la bienvenue aux parents. Madame Boulet informe les parents que Monsieur Stéphane Poitras assurera la direction de l'école à compter du 26 septembre 2022. Le quorum étant constitué des parents présents, la séance de l'assemblée est déclarée ouverte à 18h15.

2. Désignation d'un(e) secrétaire pour l'assemblée générale

Madame Madeleine Boulet propose que Monsieur Stéphane Poitras soit désigné secrétaire de l'assemblée. En l'absence de toute autre candidature et d'opposition, Monsieur Poitras est désigné secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Anik Byette propose l'adoption de l'ordre du jour. Cette proposition est appuyée par Monsieur Jean-Sébastien Motard.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2021

Madame Michelle Morin propose l'adoption du procès-verbal du 16 septembre 2021. Cette proposition est appuyée par Madame Josée Bélanger.

5. Mot de la directrice

5.1 Présentation de l'école

Madame Madeleine Boulet présente brièvement l'école et les services offerts aux élèves.

5.2 Bilan annuel 2021-2022

Madame Madeleine Boulet informe que le Bilan annuel 2021-2022 sera présenté et adopté lors de la première rencontre du Conseil d'établissement. Le document sera disponible sur le site internet de l'école dès qu'il sera adopté.

6. Procédure d'élection

Madame Chantal Véronneau, présidente d'assemblée, rappelle qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, des élections doivent être tenues afin d'élire les membres parents du conseil d'établissement de l'école, ainsi que le représentant parent au comité de parents de la commission scolaire.

Madame Véronneau indique que quatre postes de représentants parents sont disponibles pour former le Conseil d'établissement : trois mandats de deux ans et un mandat d'un an.

6.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection

Il est proposé par Madame Chantal Véronneau et résolu que Madame Madeleine Boulet soit désignée présidente d'élection.

6.2 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

Monsieur Stéphane Poitras sera le secrétaire d'élection.

6.3 Nomination de deux scrutateurs

Madame Michelle Morin, Madame Chantal Véronneau et Monsieur Jean-Sébastien Motard se proposent pour être scrutateurs.

6.4 Explication des procédures d'élection

Madame Madeleine Boulet et Madame Chantal Véronneau expliquent aux parents présents les procédures d'élection pour les quatre postes vacants.

7. Élection des parents au conseil d'établissement

7.1 Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement

Madame Chantal Véronneau résume sommairement les rôles et fonctions du conseil d'établissement.

7.2 Mise en candidature (3 mandats de 2 ans et un mandat d'un an)

Madame Madeleine Boulet mentionne qu'il y aura trois mandats de deux ans et un mandat d'un an à combler pour l'année 2022-2023.

7.3 Présentation des candidats

- Madame Anik Byette (mandat 2)
- Madame Marie-Josée Trudeau (mandat 2)
- Monsieur Abdelaziz Abarti (mandat 2)
- Monsieur Adil Feddoul (mandat d'un an)
- Monsieur Anaclet Bahori (mandat de substitut)

Les candidats se présentent à tour de rôle afin que les électeurs puissent choisir pour qui voter.

Madame Anik Byette (mandat 2), Madame Marie-Josée Trudeau (mandat 2), Monsieur Abdelaziz Abarti (mandat 2), Adil Feddoul (mandat d'un an) sont élus par acclamation.

7.5 Élection des parents substituts

Madame Chantal Véronneau rappelle qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, les postes de représentants parents qui deviennent vacants en cours de mandat doivent

être pourvus par les autres parents membres du conseil d'établissement. Pour cette année, Monsieur Anaclet Bahori et Madame Michelle Morin demandent à être sur la liste des parents substitués.

8. Élections d'un parent représentant au comité de parents de la CSSDGS

8.1 Présentation des rôles et fonctions du comité de parents

Madame Madeleine Boulet résume sommairement les rôles et fonctions du représentant siégeant sur le comité de parents à la commission scolaire et du substitut.

8.2 Présentation du rapport du parent représentant au comité de parents

Madame Madeleine Boulet énumère quelques exemples de sujets traités au comité de parents.

8.3 Élection du parent représentant au comité de parents

Monsieur Adil Feddoul se porte volontaire pour pourvoir le poste de représentant au comité de parents pour l'année 2022-2023.

8.4 Élection d'un substitut au parent représentant au comité de parents

Madame Marie-Josée Trudeau se porte volontaire pour pourvoir le poste de substitut au parent représentant au comité de parents.

9. Formation d'un Organisme de participation des parents (OPP)

9.1 Présentation des rôles et fonctions de l'OPP

Madame Chantal Véronneau résume les rôles et fonctions de l'organisme de participation des parents.

9.2 Présentation du rapport d'activités de l'OPP

Il n'y aura pas d'organisme de participation de parents à l'école Marguerite-Bourgeois pour l'année scolaire 2022-2023.

9.3 Décision de la formation d'un OPP

Aucune résolution à adopter puisqu'aucun OPP n'est formé.

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

À 19H15, les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madame Michelle Morin que la séance soit levée.

Chantal Véronneau
Présidente du conseil d'établissement

Madeleine Boulet
Directrice